



THE ROOF - LA MAISON DE L'ESCALADE

Inscription Cours d'escalade

Cours collectifs 2019-2020

Nom et prénom du grimpeur :

Date de naissance : ____ / ____ / _____

Pour les mineurs

Coordonnées d'un parent / tuteur légal

Nom : -----

Prénom : -----

Mail : -----

Téléphone : -----

Pour les adultes

Mail : -----

Téléphone : -----

Personne à joindre en cas d'accident :

Téléphone : -----

3-4 ans	220 € *	
Mardi	17h00 -17h45	
Mercredi	10h00 -10h45	
	16h15 - 17h00	
	17h30 - 18h15	
Samedi	10h00 -10h45	

5-6 ans	240 € *	
Mardi	18h00 -19h00	
Mercredi	11h00 -12h00	
	13h00 - 14h00	
	15h00 - 16h00	
Samedi	11h00 -12h00	

7-10 ans	290 € *	
Mardi	17h30 -19h00	
Mercredi	10h30 -12h00	
	15h30 - 17h00	
	17h30 - 19h00	
Jeudi	17h30 -19h00	
Samedi	10h30 -12h00	

11-16 ans	290 € *	
Mercredi	13h30 -15h00	
Vendredi	18h30-20h00	

Groupe Performance**		42 € / 46 € / 50 € par mois
Mardi	19h00-20h30	-18ans / Réduit / Plein (sur 12 mois)

Adultes	290 € *	
Mercredi	19h00-20h30	
Jeudi	19h00-20h30	

**Abonnement annuel à The Roof Brest (accès illimité à la salle), 1 entraînement par semaine, licence FFME, prise en charge des frais d'inscription aux championnats départemental, régional et national d'escalade de bloc, T-Shirt The Roof Brest.

* Possibilité de paiement en 3 fois (chèques) ou 10 fois (prélèvements)

Offre famille : 10% de réduction pour le 2^{ème} inscrit, 20 % pour les suivants.

CONDITIONS GENERALES

JUSTIFICATIFS A FOURNIR AU PREMIER COURS :

- Certificat médical de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique de l'escalade
- Attestation de responsabilité civile de l'année concernée

Veillez lire attentivement les paragraphes ci-dessous :

Les cours débuteront à partir du 24 septembre 2019. Pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf le 1^{er} samedi des vacances) et les jours fériés. 30 cours au total. Les grimpeurs mineurs sont sous la responsabilité de The Roof Brest pendant la durée du cours uniquement. The Roof Brest décline toute responsabilité en dehors des heures de cours.

Certificat médical et assurance :

Vous attestez avoir vérifié auprès de votre médecin *que vous n'avez / que votre enfant n'a* aucune contre-indication à la pratique de l'escalade, certificat médical à l'appui.

Vous attestez avoir vérifié auprès de votre assureur *que vous êtes / que votre enfant est* bien couvert pour la pratique de l'escalade.

Merci de nous faire parvenir un certificat médical de moins de trois mois, de non contre-indication à la pratique de l'escalade **le premier jour des cours**. En l'absence de certificat, *vous ne serez pas / votre enfant ne sera pas* autorisé à suivre les cours suivants, jusqu'à présentation d'un certificat valide.

Pour les grimpeurs du groupe performance, veiller à ce que la mention « en compétition » apparaisse sur le certificat.

Règlement :

Règlement obligatoire afin de valider l'inscription.

En cas de paiement par chèque, les chèques seront encaissés à l'issue du 1^{er} cours.

Règlement en 3 fois par chèque: l'encaissement du 2^{ème} et 3^{ème} chèque se fera respectivement à partir du 1^{er} novembre et 1^{er} décembre.

Paiement par prélèvement: Mandat SEPA à remplir avant l'inscription. Prélèvement mensuel à partir du 5 octobre 2019.

Toute saison entamée est due. Il ne sera accordé aucun remboursement de complaisance. Merci de vous assurer que vos disponibilités / les disponibilités de votre enfant, vous permettent de suivre l'intégralité des cours.

Tous les grimpeurs inscrits en école d'escalade bénéficient de 20% de réduction nominative sur leurs entrées à la salle en dehors des heures de cours. Offre valable à la séance, sur les cartes IO entrées, et les abonnements, à partir du 1^{er} octobre 2019 jusqu'au 31 août 2020 inclus.

Equipement :

Chaussons non fournis par The Roof. Les grimpeurs doivent avoir leur propre paire de chaussons. The Roof prête une paire de chaussons lors du premier cours. A partir du deuxième cours, les chaussons sont loués au prix de 2€ par cours. Pour les -6 ans, à défaut de chaussons d'escalade, il sera demandé de les munir d'une paire de ballerines.

Fait à le/...../....., en deux exemplaires.

Signature *du grimpeur / du parent*, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Droit à l'image :

Je soussigné autorise la SAS Escal'Brest à me photographier / photographier mon enfant dans le cadre des activités proposées et à utiliser son image pour la promotion de la structure (presse, supports publicitaires, site internet, réseaux sociaux)

Fait à le/...../.....